Les diabétiques hongrois punis !

Sauf que si les résultats ne sont pas conformes aux valeurs « fixées par le décret », ils se verront refuser l’accès aux médicaments plus efficaces, et devront payer plus cher pour leur traitement.

L’AFD s’est émue de cette « mesure extrême » et a saisi les instances européennes (IDF) pour prendre position.

Pour sa part, l’AFD dénonce ce procès fait à des personnes atteintes de diabète qui seraient coupables de ne pas être observantes d’un traitement qui, lui, n’est pas remis en cause.

C’est pourquoi, l’AFD a toujours défendu l’éducation du patient et son accompagnement. Si sa responsabilité est réclamée, elle doit être en toute connaissance et toute liberté.

« Il n’y a pas de liberté pour ceux qui vivent dans l’ignorance ».

Alors que notre système de santé est de plus en plus menacé et particulièrement le remboursement des pathologies chroniques, en premier lieu le diabète, gardons-nous de dérives qui opposeraient les patients rompant ainsi notre pacte de solidarité.

L'avis du professionnel

"Le contrôle du diabète ne se limite pas à une alimentation bien contrôlée (en particulier par la restriction de glucides). Bien d'autres facteurs interviennent comme les capacités de sécrétion d'insuline, la résistance à l'action de cette hormone par l'organisme et l'évolution spontanée de la maladie qui est évolutive. Penser que diminuer les apports en glucides et le mesurer par le taux de l'hémoglobine glyquée (HbA1c) est la solution au bon contrôle du diabète est un non sens diabétologique. Un telle décision ne peut être prise que par des personnes dont l'incompétence diabétologique est totale!"

Professeur Patrick Vexiau, Chef du service Diabétologie, Hôpital Saint Louis à Paris

Abonnez vous à la newsletter

Abonnez vous à Equilibre